FRC Le 23-45 45 2945

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Case FRC 1069-1

RAPPORT

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES,

PAR BEFFROY.

Séance du 7 Prairial de l'an IV.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

LA commission des finances, activement occupée du travail que vous lui avez confié, desirant ainsi que vous arriver promptement à la restauration des finances, et assurer le service de cette campagne, dans laquelle sans doute nos armées forceront, comme celle d'Italie, nos

ennemis à la paix, a sans cesse les yeux ouverts sur les manœuvres qui peuvent s'opposer au succès des mesures que vous avez prises, ou le retarder : elle croit devoir vous en rendre compte. Instruite hier que la malveillance qui s'agite toujours, et qui a juré la perte des finances de la France et le désespoir du peuple, avoit répandu par-tout que la proclamation du Directoire exécutif, pour l'exécution de la loi du 4 de ce mois, rendoit l'échange impossible et la loi illusoire, et que l'échange n'auroit lieu qu'au centième et non au trentième, parce que les moyens indiqués par la proclamation rendoient l'échange impraticable dans le délai déterminé, et qu'on en avoit reculé l'ouverture exprès, afin que la moitié au moins des assignats ne fussent plus échangeables à trente pour un ; on a même été jusqu'à assurer que l'on ne donneroit que des récépissés en échange : ce qui seroit formellement contraire à la loi et à la proclamation du Directoire ;

Instruite que ces bruits avoient singulièrement favorisé l'agiotage, qui en avoit profité pour avilir l'assignat, et, par comparaison avec lui, avilir d'autant le mandat :

Votre commission a examiné dans tous ses détails les moyens pris par le Directoire exécutif, et indiqués dans sa proclamation. Quelques citoyens furent inquiets un instant sur l'embarras que paroissoit présenter aux citoyens le mode d'exécution ordonné ; mais lorsque l'opération fut soumise à l'épreuve des calculs, on fut bientôt convaincu que tous les bruits répandus n'étoient que le fruit de l'astuce perfide des combinaisons de la malveillance et de l'agiotage infame qui s'exerce chaque

jour publiquement sous les yeux et aux dépens de tous les bons citoyens, et au détriment de la fortune publique.

Il doit y avoir cent trente-deux bureaux d'établis à Paris pour cet échange.

Chaque citoyen peut échanger dans la même journée, à un seul bureau, 330,000 liv. d'assignats, dans quelque coupure que ce soit, suivant le jour indiqué pour chacune.

On a vérifié qu'en ne portant qu'à seize citoyens par heure, la possibilité de l'échange, ce qui est extrêmement modéré, et ce qui donne soixante-quatre échanges partiels de 330,000 livres chacun par jour, par bureau, la somme totale des échanges possibles dans les cent trente-deux bureaux est de deux milliards sept cent quatre-vingt sept millions quarante mille francs par jour.

D'où il résulte que l'échange peut s'élever, *dans les huit premiers jours* seulement, *à vingt-deux milliards deux cent quatre-vingt-seize millions trois cent vingt mille livres*; et que par conséquent, en supposant même, ce qui n'est pas, que tous les assignats fussent à Paris, l'échange sera certainement fait, car il n'y en a au plus *que vingt-un milliards*, suivant l'état *d'aujourd'hui*.

Quelques personnes auroient désiré que l'ouverture fût indiquée à un terme plus rapproché; mais le Directoire a dû prendre ses précautions pour ne pas compromettre la fortune publique par une suspension im-

prévue, et il a dû calculer le temps nécessaire pour les signatures à la main, qui exigent beaucoup de monde et une grande célérité, à raison de la quantité qu'il faut en faire.

Plusieurs causes favorisent encore l'agiotage qui se débat contre la mort qui le menace. On a juré de contrarier votre marche, et de lutter contre toutes les lois de finance, par l'espoir que vous rétrograderiez suivant les circonstances. On tâche d'amener des crises, parce qu'on espère qu'elles vous effraieront, et que les circonstances du moment vous dirigeront. Mais vous ne serez plus dupes des manœuvres de l'étranger, qui, ne pouvant plus espérer de vaincre vos armées, veut vous ôter les moyens de les soutenir. Montrez que vous êtes inébranlables; ne jugez pas de l'effet de votre mesure par des obstacles factices: attendez l'expérience; et secondés par les efforts du Directoire exécutif, vous pourrez, avant un mois, en obtenir des résultats plus avantageux, et vous rassurer vous-mêmes sur vos moyens. C'est sur-tout la stabilité dans les mesures, et la loyauté dans les engagemens, qui rappellent les moyens en raffermissant la confiance.

Beaucoup aussi de ces hommes à fortune subite et colossale, qui ne veulent point la faire connoître parce qu'on en ignore la source, certains maintenant qu'ils ne pourront bientôt plus agioter avec leurs assignats, se hâtent de s'en défaire, et les jettent en abondance à la tête du marchand d'or, violateur des lois.

D'un autre côté, les commerçans et les marchands de tout genre, qui se sont exagéré les embarras de

l'échange, ne veulent plus que des assignats de cent livres et au-dessous, ce qui force le porteur de gros assignats, sur lesquels il doit pourvoir à sa subsistance, à s'en défaire pour se procurer des moyens de vivre.

Telles sont les causes qui ont paru à votre commission avoir singulièrement concouru hier au discrédit et à l'avilissement de l'assignat et du mandat par sa comparaison avec le premier; mais n'oubliez pas que, quelqu'eût été le taux du remboursement de l'assignat, le même terme de comparaison eût servi l'agiotage infame qui nous mine; que, quelque mesure que vous preniez, il les attaquera tant que vous n'aurez pas retiré les assignats, et tant que la réalité des ventes et l'exécution stricte du second paiement dans le délai fixé par la loi n'auront pas occasionné la dispersion et la rareté des mandats : mais alors le gouvernement qui vous secondera de tous ses efforts, et qui ne mettra que le moins de mandats possible en circulation, trouvera dans le reste les moyens dont il aura besoin; et si quelques acquéreurs, justement confians en la loi, se sont procuré quelques biens nationaux à bas prix, d'autres les paieront leur juste valeur par celle que reprendra le mandat.

Votre commission va vous mettre à même de faire accélérer les contributions, et ce soir elle s'occupera de l'examen, *en calculs*, de l'exécution de la loi du 28 ventôse; elle vous instruira de tout, et ne négligera aucun moyen de vous mettre à même de ramener la prospérité publique : mais il faut que les bons citoyens vous secondent, qu'ils ne se laissent plus diriger par l'impulsion de l'agiotage qui les trompe; qu'ils gardent

leurs assignats pour les échanger eux-mêmes, au lieu de donner le bénéfice à l'agioteur et au fripon ; qu'ils gardent également leurs mandats, ou pour les employer en acquisitions, ou pour les y faire employer par d'autres par la voie des transactions commerciales que le besoin journalier entretient, et pour le paiement des contributions, et qu'ils évitent de les livrer au gouffre infernal qui les dévore ; qu'ils évitent la forêt noire ; qu'ils en soient avares, et dans peu de temps ils jouiront du fruit de leur sagesse. Voilà ce que votre commission m'a chargé de vous exposer.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Prairial, l'an IV.